



Subdivision administrative  
des îles Marquises  
Enregistré le : 24 DEC. 2010  
Sous le n° : 2224

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de la Communauté de Communes des îles Marquises  
Séance du 16 décembre 2010

| NOMBRE DE MEMBRES |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | présents | Votants |
| 15                | 15       | 15      |

### Présents

#### FATU HIVA

TUIEINUI Henri, 1e délégué

ARIITAI Raanui, 2e délégué

#### HIVA OA

Etienne TEHAAMONA, 1e délégué

Domingo TEHAAMONA, 2e délégué

Murielle TETUAVEROA, 3e déléguée

#### NUKU HIVA

KAUTAI Benoît, 1e délégué

KAIHA Henri, 2e délégué

PETERANO Cyprien, 3e délégué

#### TAHUATA

Félix BARSINAS, 1e délégué

François KAKAUANI, 2e délégué

#### UA HUKA

OHU Nestor, 1e délégué

SCALLAMERA Florentine, 2e déléguée

#### UA POU

Joseph KAIHA, 1e délégué

Isidore HIKUTINI, 2e délégué

Irène HAPIPI, 3e suppléante

### Absents excusés

### Absents

### Secrétaire de séance

Murielle TETUAVEROA

### Objet

Portant élection du bureau exécutif de la  
communauté de communes des îles  
Marquises et désignation de son  
comptable public

DELIBERATION  
N° 01/10

Acte rendu exécutoire après dépôt à la  
Subdivision Administratives des îles  
Marquises

le

et publication ou notification

du

L'an deux mille dix, le 16 décembre, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 14 décembre 2010 (affichage le 14 décembre 2010) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à Nuku Hiva, sous la présidence de Monsieur Joseph KAIHA, Président de la communauté de communes des îles Marquises

### Exposé des motifs

Après l'élection des délégués au conseil communautaire par les conseils municipaux de chacune des communes adhérentes, il est procédé à l'élection des membres du bureau exécutif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7;

VU l'arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l'archipel des îles Marquises le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP. 1er de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;

VU l'arrêté n° 2139 CM du 23 novembre 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté n° 2064 CM sus visé ;

VU l'arrêté n° 37/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;

VU le procès verbal de l'élection des membres du bureau exécutif du Conseil Communautaire des îles Marquises (CODIM) établi le 16 décembre 2010;

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

### ADOpte

Article 1 : A l'issue du scrutin, les résultats proclamés sont les suivants :

Ont été élus :

| Fonction         | Nom et prénom      |
|------------------|--------------------|
| Président        | Joseph KAIHA       |
| Vice Président   | Félix BARSINAS     |
| Membre du bureau | Nestor OHU         |
| Membre du bureau | Etienne TEHAAMOANA |
| Membre du bureau | Henri TUIEINUI     |
| Membre du bureau | Benoît KAUTAI      |

Article 2 : Le comptable public de la communauté de communes est celui de la T.I.V.A.A. (Trésorier des îles du vent, des australes et des autres archipels) dont le siège est à Papeete.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents

Le Président

